AVIS PUBLIC – PUBLIC NOTICE



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2098-LAS-151

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 avril 2008 le règlement suivant :

2098-LAS-151

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à agrandir la zone 112-61 à même une partie de la zone 112-16 et de permettre l'usage « entreposage et/ou arossiste » dans la zone 108-44.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2008, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 18 mai 2008.

Chantal Gagnon Secrétaire d'arrondissement substitut

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF ZONING BYLAW NO. 2098-LAS-151

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on April 7, 2008, the following bylaw:

2098-LAS-151

Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to enlarge zone 112-61 within a part of zone 112-16 and to permit the use of "storage and/or wholesaler" in zone 108-44.

This bylaw has taken effect on May 7, 2008, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on May 18, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

